

APPEL À PROJET

RÉSIDENCE DE RECHERCHE & CRÉATION

2024

LA RÉSIDENCE

La résidence de recherche et de création accueille l'artiste dans l'ancienne ferme rénovée Nekatoenea, située en plein cœur du Domaine d'Abbadia à Hendaye, site naturel protégé de la Corniche basque, propriété du Conservatoire du Littoral.

Par sa situation géographique, au Pays Basque, entre France et Espagne, à la lisière entre terre et océan, la résidence offre une diversité de milieux naturels (littoral, prairies, forêt) et de thèmes d'investigations tant scientifiques (géologie, faune, flore, environnement) que sociologiques (linguistique, géopolitique).

Le programme des résidences de Nekatoenea est développé et géré par l'Association Littoral Basque – Atalaia – Euskal Itsasbazterra, portant le label national de Centre Permanent d'Initiatives à l'Environnement et dont les activités sont organisées par une équipe de salariés, avec le soutien de membres bénévoles, œuvrant dans les domaines de la science, de la culture et de l'éducation. La résidence de création reçoit le soutien du Ministère de la Culture, de la DRAC Nouvelle-Aquitaine et de la région Nouvelle-Aquitaine.

cpie-littoral-basque.eu

nekatoenea.cpie-littoral-basque.eu

SPÉCIFICITÉS

Cette résidence est dédiée à la recherche et à la création. La démarche proposée par l'artiste est exposée dans la note d'intention puis devra être spécifiquement pensée par rapport au contexte de la résidence.

A savoir que la réglementation du Domaine d'Abbadia n'autorisera aucune installation pérenne d'œuvres sur le site ou d'actions modifiant son aspect, de plus, les prélèvements ne sont pas autorisés.

CONDITIONS

D'une durée de quatre mois, la résidence s'adresse à des artistes professionnels ayant un parcours artistique déjà affirmé et n'ayant pas bénéficié récemment d'une résidence en Nouvelle-Aquitaine.

L'artiste doit être en mesure de faire des factures et de pouvoir justifier d'un statut juridique et administratif lui permettant de toucher une rémunération et ainsi de respecter toutes les obligations sociales et fiscales liées à son intervention.

CONDITIONS D'ACCUEIL

L'appartement et le lieu de création étant situés au cœur même du site naturel protégé oblige l'artiste à se conformer strictement au règlement du Domaine d'Abbadia (les voitures, vélos, et animaux de compagnie sont interdits).

La présence de conjoints n'est autorisée que pour une courte durée et après avoir fait une demande auprès du conservateur du site.

Mise à disposition de :

- Un logement en duplex, dans la maison Nekatoenea située au cœur du Domaine d'Abbadia.
- Un espace de création pour l'artiste, atelier non équipé de 36m², attenant à l'appartement.
- Accès wi-fi (connexion limitée à 50 Go par mois).
- Accès à un espace atelier avec «petit matériel» pour l'accueil du public.
- Accès à une machine à laver dans la maison Larretxea.
- Les frais des flux (eau, électricité) sont pris en charge par la ville d'Hendaye.

A savoir :

- Aucun matériel informatique n'est mis à disposition.
- Une voiture est indispensable étant donné le contexte de la résidence.
- La capacité de l'appartement ne permet pas d'accueil de collectifs plus de deux personnes, mais peut être possible pour un binôme. Dans le cas d'une candidature en binôme, les frais alloués restent identiques et devront être partagés.

PÉRIODE ET DURÉE

La résidence de recherche et de création se déroulera sur une durée de 4 mois et se décomposera idéalement en 3 temps :

- 1.** Une pré-visite d'une semaine entre novembre et mi-décembre 2023. Cette première semaine très en amont permet à l'artiste de faire connaissance avec le territoire, les acteurs culturels, et partenaires afin de mieux appréhender et préparer sa résidence.
- 2.** Le séjour, d'une durée de quatre mois sera consacré à la création, incluant la conception et le montage d'une restitution en fin de résidence. La période exacte sera définie avec l'artiste selon ses disponibilités et le calendrier d'occupation, de préférence trois mois au printemps, avril/mai/juin et un mois entre septembre et novembre 2024.
- 3.** Une restitution de fin de résidence sera réfléchie et programmée avec l'artiste et les partenaires de la résidence. Cette restitution n'est pas l'objectif final de la résidence, mais considérée comme un outil supplémentaire, un terrain d'expérimentation.

DOTATION

Les frais à la charge de la structure comprennent :

- Une bourse d'un forfait de 1400 € TTC par mois effectif de présence en résidence pour un total maximal de 5600 € TTC.
- La participation aux frais de déplacement, des allers-retours, pour un montant maximum remboursable de 500 € TTC sur justificatifs.
- Une aide à la production d'un montant maximum de 1200 € TTC sur factures.
- Une aide à la production d'une édition imprimée, virtuelle ou multimédia (témoignage de fin de résidence obligatoire), pour un montant maximum remboursable de 2000 € TTC sur factures. Les exemplaires seront à partager entre la structure d'accueil et l'artiste.

À LA CHARGE DE L'ARTISTE

Les frais liés à la vie courante : la nourriture, les déplacements et les transports durant la résidence.

Souscription obligatoire à une assurance de responsabilité civile et locative pour la durée de son séjour. Une attestation devra être annexée à la convention d'accueil.

PARTICIPATION À UN PROGRAMME DE SENSIBILISATION

L'équipe culturelle du CPIE Littoral Basque mettra en place des actions de médiation autour de la présence de l'artiste, pour lui permettre de présenter sa démarche, ses recherches artistiques ainsi que son processus de création (réflexion, expérimentation, réalisation). L'artiste participera à ce programme de sensibilisation à l'art contemporain en faveur de la population locale en participant à :

- Des présentations de son travail en direction des acteurs culturels et du grand public.
- Une présentation du processus de création en direction du grand public, lors de portes ouvertes d'atelier sur une journée, ou d'un accrochage.

À la suite des relations établies avec nos partenaires, l'artiste peut être amené à développer d'autres projets ou prestations : conférences, création de workshops dans des écoles d'enseignement supérieur d'art, projets d'éducation artistique et culturelle avec les scolaires. L'artiste est également invité à faire d'autres propositions pouvant valoriser son temps au sein de sa résidence.

CRITÈRES

- La qualité du parcours artistique.
- L'exigence et l'originalité de la démarche artistique.
- Les motivations qui animent la candidature de l'artiste.
- L'adéquation de la démarche artistique par rapport au site naturel protégé.
- L'artiste doit pouvoir justifier d'un statut juridique et administratif lui permettant de toucher une rémunération et ainsi de respecter toutes les obligations sociales et fiscales liées à son intervention.

SÉLECTION

L'artiste sera sélectionné par un jury constitué de professionnels du milieu culturel et de membres de l'Association Littoral Basque – Atalaia Euskal Itsasbazterra,

CALENDRIER DE SÉLECTION

La date limite de réception des dossiers de candidature est le lundi 26 juin 2023 à minuit (délai de rigueur).

L'artiste sera sélectionné par un jury constitué de professionnels de l'art, de partenaires et de membres du CPIE LITTORAL BASQUE.

- **Date limite de candidature : lundi 26 juin 2023**
- **Jury : première semaine d'octobre 2023**
- **Résultat : l'artiste retenu sera directement contacté après la semaine qui suit les jurys de sélection et sera annoncé sur notre site ainsi que sur nos réseaux.**

COMMENT POSTULER

Rédiger votre note d'intention en intégrant des pistes de projets (700 mots environ). Enregistrer le document au format PDF et joindre le formulaire d'inscription rempli en nommant le fichier par votre **NOM_Prénom-candidature**.

Joindre votre portfolio, incluant un texte de votre démarche artistique, votre CV, des images de vos œuvres et des prises de vues d'expositions ou d'accrochages. Limiter le poids du document et enregistrer le document sous **NOM_Prénom-portfolio**.

Vous pouvez appuyer votre candidature par un enregistrement vidéo de maximum trois minutes en expliquant vos motivations pour postuler à la résidence. Ensuite, enregistrer cette vidéo avec votre **NOM_Prénom-vidéo**. Dans ce cas, utiliser des plateformes de transfert de fichiers online accessibles sans compte, puis envoyez impérativement une notification à l'adresse mail.

Attention :

- Nous n'accepterons uniquement trois fichiers maximum et seulement 2 fichiers pdf sont acceptés.
- Bien vérifier que vous répondez au bon appel à projet.
- Bien remplir le formulaire d'inscription, puis joindre celui-ci à votre note d'intention.
- Pas de Wetransfer.
- Indiquez vos informations personnelles sur les dossiers.
- Bien nommer vos dossiers.

Envoyez votre dossier de candidature à : residence.creation.nekatoenea@gmail.com

En indiquant comme objet du mail votre **NOM_Prénom**. (La boîte mail dédiée uniquement à la compilation des dossiers)

Les dossiers incomplets ou mal remplis ne seront pas étudiés, merci de vérifier vos documents avant l'envoi.

Contacts pour des informations complémentaires

dbron@hendaye.com
eroloff@hendaye.com

NEKaTOENEa

FORMULAIRE D'INSCRIPTION RÉSIDENCE DE RECHERCHE & CRÉATION 2024

(Document à compléter et à joindre dans votre dossier)

CONTACT

Nom :

Prénom :

Pseudonyme :

Genre :

Adresse complète :

Téléphone :

Mail :

Site web :

Activité artistique :

INFORMATIONS PERSONNELLES

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Possédez-vous : - le permis B : oui non - un véhicule : oui non

Langues parlées :

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

N° SIRET :

N° de sécurité sociale :

Code APE :

N° TVA intracommunautaire :

N° MDA ou AGESEA :

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

• Comment avez-vous connu Nekatoena ? :

Site internet de la résidence / Instagram / Facebook / ou autre :

• Sur quoi avez-vous trouvé cet appel à projet ? :

Site internet de la résidence / Instagram / Facebook / ou autre :